

o.715.22.U'ch.
t.811-1(1) - NF/HN/mü
p.B.73.Vietn.O.(11)

Berne, le 14 août 1973

Note au Chef du Département

Présidence de M. Umbricht au
Conseil Consultatif du Comité
pour le Mékong/CEAEO

1. Le Comité de Coordination des études pour la mise en valeur du bassin inférieur du Mékong est un organisme intergouvernemental qui regroupe les quatre Etats riverains du fleuve, soit le Cambodge, le Laos, la Thaïlande et le Viet-Nam. Il a été créé en 1957 sous l'égide de la Commission Economique pour l'Asie et l'Extrême-Orient de l'ONU qui en assure le secrétariat. Ce Comité est doté d'un Conseil Consultatif composé de 5 membres nommés à titre privé: il s'agit d'un Américain, d'un Japonais, d'un Philippin, d'un représentant des Nations Unies et, depuis 1968, de notre compatriote M. V. Umbricht. Il est question d'y adjoindre deux membres supplémentaires, un Chinois (Pékin) et un Français.
2. Le Conseil Consultatif recommande au Comité de Coordination l'exécution de projets d'aménagement et de mise en valeur du fleuve, dans les domaines de l'économie hydraulique, électricité, agriculture, irrigation, infrastructure, navigation, urbanisation, etc. Il se réunit deux fois par an.
3. En 1969, M. Umbricht était candidat au poste d'Agent Exécutif du Comité, avec résidence à Bangkok; il bénéficiait de l'appui de l'ONU comme successeur de l'Américain Hart Schaaf. Mais les Etats riverains se sont opposés à cette candidature - pas parce que la personne d'Umbricht ne leur convenait pas mais parcequ'ils espéraient pouvoir empêcher ainsi le départ de Schaaf. Ils n'ont pas atteint ce but. Un Hollandais a finalement pris les fonctions en question.
4. Sur le plan politique, l'action des Nations Unies au Sud-Est asiatique, même si elle revêt un caractère avant tout technique et utilitaire, n'échappe pas aux difficultés inhérentes à une situation politique mouvante. Dans le cas de l'aménagement

du Mékong, elle est jugée avec suspicion par les Etats communistes de la région, en particulier la République Démocratique du Viet-Nam. En raison de la provenance des fonds (USA, Japon, Philippines, Thaïlande etc.) l'action du Comité est attribuée en fait essentiellement aux Etats-Unis; la Thaïlande est considérée comme inféodée à ces derniers. En outre, la présence de représentants du gouvernement de Saïgon au Comité est inacceptable pour Hanoï, qui insiste sur la reconnaissance du Gouvernement Révolutionnaire Provisoire. La République Démocratique continuera donc à se tenir à l'écart des travaux du Comité, qui lui sont cependant théoriquement ouverts.

5. La présence d'un Suisse au sein du Conseil Consultatif contribue à dépolitiser l'évaluation des projets et des priorités, que le Conseil examine sous l'angle de la rentabilité économique. La Coopération Technique tout comme notre Ambassadeur à Bangkok y attachent du prix.
6. La Coopération Technique participe depuis 1969 à l'aménagement du Mékong; c'est ainsi qu'elle a financé deux devis:
 - 1) Projet de Chiangrai, Thaïlande; valeur 1,5 million
 - 2) Battambang, Cambodge; valeur 1,3 million.

La CT a encore organisé un voyage d'études en Suisse pour les membres du Comité; elle a aussi facilité l'envoi d'experts suisses. Elle a enfin mis à disposition de M. Umbricht un ingénieur à mi-temps, ce qui allège sa tâche au Comité Exécutif.

Dans ces conditions, il n'y a pas lieu pour le Conseil fédéral de décourager M. Umbricht d'accepter la présidence qui lui échoit, la différence ^{pas évidente} étant d'ailleurs ^{minime}, du point de vue politique, entre le fait d'être membre de ce Conseil et le fait de le présider. Les considérations suivantes jouent en faveur de l'approbation de la candidature d'Umbricht par le Conseil fédéral: disponibilité suisse, potentiel latent du "Mékong schème" (promesses américaines de contribution financière massive), chance (bien que minime) que Umbricht puisse jouer un rôle médiateur entre le nord et le sud.

En revanche, nous estimons que le Conseil fédéral ne devrait pas appuyer ouvertement cette candidature; le risque que le "Mekong design" échoue faute de collaboration (indispensable) de Hanoï (et plus tard peut-être de Phnom Penh et de Vientiane) est trop grand; en plus c'est une affaire qui regarde surtout l'ONU.

Souligner l'élection de notre compatriote par un communiqué de presse reviendrait à conférer un poids politique à un

??
 événement qui ne doit pas dépasser son cadre. Tout au plus, le Service de l'information et presse du DPF pourrait faire savoir, le moment venu, que le Conseil fédéral était au courant de cette candidature et qu'il ne s'y est pas opposé.

Pour de semblables raisons, il n'est ni opportun ni possible de donner suite à l'idée présentée par le truchement de M. S. Schweizer (Président de la SBS) d'autoriser M. Umbricht à se prévaloir du titre d'Ambassadeur. La Direction administrative fait d'ailleurs valoir à ce sujet que c'est la pratique constante du Conseil fédéral de ne pas donner cette qualité à des personnes qui ne font pas partie de l'Administration fédérale. M. Umbricht reste membre du Conseil d'Administration de Ciba-Geigy. De plus, il exerce ses fonctions à titre personnel; il est nommé par l'ONU et son prédécesseur ne portait pas non plus ce titre.

L. B. H.
Umbricht

ou de

DIRECTION POLITIQUE

p.o.

A. (H)

(Hohl)